ACADEMIE DE DANSE
JACQUEMIN
LILLE FRANCE

RÉGLEMENT INTÉRIEUR
WORKSHOP ET COURS D'ÉTÉ

1- LES ÉLÈVES SONT PRIÉS DE SE PRÉSENTER 15 MINUTES AU MOINS AVANT LE DÉBUT DU COURS
2- UNE TENUE ADÉQUATE À LA PRATIQUE DE LA DANSE EST EXIGÉE
3- LE STAGE AURA LIEU AU 39, RUE DE PUEBLA ET 7BIS RUE DECONYNCK À LILLE
4- TOUT WORKSHOP COMMENCÉ EST DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ
5- LES COURS D'ÉTÉ SONT À RÉGLER À L'AVANCE SOIT PAR COURRIER SOIT AU PROFESSEUR AU 1ER COURS.
6- LES COURS D'ÉTÉ MANQUÉS PAR L'ÉLÈVE NE SONT PAS REMBOURSABLES
7- L'ACADÉMIE SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER UN OU PLUSIEURS COURS EN CAS D'EFFECTIF INSUFFISANT. EN PAREILLES CIRCONSTANCES, UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES COURS ANNULÉS AURA LIEU

LA DIRECTION

Date : Mention : Lu et approuve et Signature